



Non à ALAN comme opérateur de notre protection sociale complémentaire !



L'annonce a été faite aux organisations syndicales le 22 mai 2025. Bercy a choisi unilatéralement un opérateur assurantiel à but (très) lucratif pour couvrir les droits en protection sociale complémentaire obligatoire en santé de plus de 134 000 actifs et de manière facultative de 84 000 de leurs ayants-droits ainsi que 156 000 retraités et leurs ayants droits.

Mais quel est cet opérateur choisi par le ministère ?

Bercy a choisi un opérateur assurantiel à but (très) lucratif et spéculatif.

Il s'agit de la société ALAN, licorne ou start up non cotée en bourse et qui a levé des fonds étrangers depuis sa création en 2016. Son objectif, comme toutes les entreprises de ce type est d'attirer des fonds spéculatifs avec la promesse de grosses plus-values. Ses dirigeants ont rencontré plusieurs fois E. Macron notamment lors des fameux salons de la « french tech » ou « choose France ».

Cet opérateur n'a aucun point d'accueil physique, une expérience dans la protection sociale complémentaire trop faible pour un grand contrat comme celui du ministère des finances, un exercice comptable déficitaire depuis sa création, un management par l'intelligence artificielle et il délocalise les données Data de ses clients en Europe et en Tunisie au mépris des règles de confidentialité.

Pour la CGT, ce choix est uniquement politique, au service de la financiarisation et de la marchandisation de la santé. Cela veut dire concrètement un affaiblissement des droits pour tous et toutes, fonctionnaires, agent.es non titulaires, retraité.es, et aucune garantie de pérennité de cette « jeune » start up.

Fragiliser les mutuelles historiques dont la MGEFI, c'est attaquer l'économie sociale et solidaire à but non lucratif. Les perdants et perdantes seront toujours les mêmes, les agent.es, les salariés, les retraités du Ministère !

Nous agent.es, salariés, retraités des Finances ne voulons pas d'ALAN comme opérateur pour notre protection sociale complémentaire. Finançant à hauteur de 50 % minimum notre protection sociale complémentaire, nous revendiquons un droit de regard sur le choix de l'opérateur.

Nous demandons qu'un autre opérateur sans objet lucratif et socialement responsable soit retenu.

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE

[illegible]